

## **Rencontres de groupe dans le secteur artistique**

Dans le secteur universitaire, l'OFAJ peut subventionner des rencontres/séminaires dans le cadre de ses Directives. La demande de subvention (formulaire : [www.ofaj.org/media/demande-de-subvention.pdf](http://www.ofaj.org/media/demande-de-subvention.pdf), description du projet et programme prévisionnel) est à faire parvenir au plus tard 3 mois avant le début de la rencontre par voie postale à l'adresse ci-dessous. Pour les rencontres se déroulant en France, l'établissement français dépose la demande de subvention auprès de l'OFAJ. Pour les rencontres se déroulant en Allemagne, c'est au partenaire allemand de faire la demande de subvention.

- Projets sur la base de réciprocité
- La demande de subvention doit impérativement indiquer la rencontre prévue en retour dans l'autre pays.
- Il est important que l'échange soit organisé autour d'une thématique artistique. Des voyages touristiques ou des voyages d'études sans participantes/participants du pays partenaire ne peuvent pas être subventionnés par l'OFAJ.
- Les jours d'arrivée et de départ sur le lieu du programme sont comptabilisés de manière forfaitaire comme une seule journée de programme.
- Les deux groupes (français et allemand) doivent participer à la totalité de l'échange et le nombre de participantes/participants par pays doit être équilibré (min. 1/3 – 2/3).
- L'OFAJ prend en charge un accompagnateur/une accompagnatrice pour cinq étudiantes/étudiants.
- Le nombre minimum de participants et participantes est de 4 personnes par groupe (accompagnatrices et accompagnateurs compris).
- L'OFAJ peut subventionner des participantes/participants n'ayant pas encore atteint l'âge de 31 ans

## **L'OFAJ peut apporter son soutien financier sous forme de subvention au titre des frais suivants (cf. Directives):**

**Conditions** (âge, nombre de personnes min. etc.) : « 3 Projets subventionné »

**Frais de voyage**, annexe 1 des Directives, forfait kilométrique : kilomètre trajet simple x 0,12 € x personne. <https://www.ofaj.org/ressources/calcul-de-la-subvention-pour-frais-de-voyage-a-l-ofaj.html>

**Frais de séjour**, annexe 2 des Directives, max. 15 € par personne et par nuitée. Pour information, aucune subvention pour frais de séjour n'est en principe accordée en cas d'hébergement familial (hébergement gratuit).

**Frais de programme**, uniquement liés à la thématique de la rencontre conformément à l'annexe 3 des Directives, max. 250 € par jour de programme

**Frais d'animation linguistique**, annexe 3 des Directives, max. 150 € par jour de programme (seuls sont pris en compte les jours où une animation linguistique min d'une heure a lieu), définition : [www.ofaj.org/media/animation-linguistique.pdf](http://www.ofaj.org/media/animation-linguistique.pdf)

Votre interlocutrice :  
Michaela Christmann  
01 40 78 18 79  
christmann@ofaj.org

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

S'il y a des jeunes avec moins d'opportunité parmi les participantes/participants, vous pouvez demander des forfaits plus élevés (frais de voyage, frais de séjour et frais de programme), annexe 5 des Directives.

Formulaire: [www.ofaj.org/media/demande-de-subvention.pdf](http://www.ofaj.org/media/demande-de-subvention.pdf)

Directives: [www.ofaj.org/directives](http://www.ofaj.org/directives)

Aide pour remplir un formulaire : [www.ofaj.org/ressources.html?category=119](http://www.ofaj.org/ressources.html?category=119)

Kit de communication : [www.ofaj.org/kit-de-communication.html](http://www.ofaj.org/kit-de-communication.html)

## **Pour information**

**Glossaires** sur différents thématiques :

[www.ofaj.org/ressources.html?category=10](http://www.ofaj.org/ressources.html?category=10)

**Mobidico (Application pour smartphone) :**

<https://www.ofaj.org/ressources/mobidico-l-application-linguistique-de-l-ofaj.html>

**Plateforme Parkur :** <https://parkur.ofaj.org/>

La plateforme PARKUR s'adresse à des jeunes de 18 à 30 ans avec des bases en allemand (A2/B1) et prévoyant un stage professionnel.

**i-EVAL**, la plateforme pour l'évaluation des rencontres internationales de jeunes :

<https://www.i-eval.eu/fr>

**AKI - valorisation des compétences transversales :** [www.aki-app.org/fr/](http://www.aki-app.org/fr/)

**Bourse pour stages pratiques obligatoire :** [www.ofaj.org/programmes-  
formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html](http://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pour-etudiants.html)

Auriane Jousse, [jousse@ofaj.org](mailto:jousse@ofaj.org) +33 1 40 78 18 48

**Bourse pour étudiantes ou étudiants en formation artistique :**

[www.ofaj.org/programmes-  
formations/bourses-pour-etudiant-e-s-en-formation-  
artistique.html](http://www.ofaj.org/programmes-formations/bourses-pour-etudiant-e-s-en-formation-artistique.html)

**Praxes :** stages hors cursus, [www.ofaj.org/programmes-  
formations/praxes-  
stages-hors-cursus.html](http://www.ofaj.org/programmes-formations/praxes-stages-hors-cursus.html)

Antoine Daelman, [praxes@ofaj.org](mailto:praxes@ofaj.org), +33 1 40 78 18 31

**Volontariat franco-allemand:** <https://volontariat.ofaj.org/fr/page-daccueil/>

Volontariat OFAJ/DFJW [Volontariat@ofaj.org](mailto:Volontariat@ofaj.org)

**Demande de documentation :** [www.ofaj.org/formulaires/demande-de-  
documentation-materialbestellung.html](http://www.ofaj.org/formulaires/demande-de-documentation-materialbestellung.html)

51 rue de  
l'Amiral-Mouchez  
75013 Paris  
Tel.: +33 1 40 78 18 18  
[www.ofaj.org](http://www.ofaj.org)

Molkenmarkt 1  
10179 Berlin  
Tel.: +49 30 288 757-0  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)

Am Ludwigsplatz 6/7  
66117 Saarbrücken  
Tel.: +49 681 947 492 34  
[www.dfjw.org](http://www.dfjw.org)